



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fermeture de 12 classes dans les Hautes-Pyrénées

Question orale n° 195

Texte de la question

Mme Sylvie Ferrer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la fermeture de classes dans les communes rurales. En ce début d'année, il a été décidé de supprimer 5 postes de professeurs des écoles et donc de fermer 12 classes sur le département : à l'école primaire de Bours-en-Bigorre ; à l'école primaire de Soublecause ; à l'école maternelle Berthelot à Tarbes ; à l'école primaire de La Barousse à Loures-Barousse ; à l'école primaire de Castelnau-Magnoac ; à l'école élémentaire de Lesponne à Bagnères-de-Bigorre ; à l'école maternelle Jean Bourdette à Argelès-Gazost ; à l'école primaire Lucie Aubrac à Orleix. Oui, la liste est longue. Dans certains cas, fermer une classe signifie fermer l'école : l'école élémentaire de Bazillac ; l'école élémentaire de Montastruc ; l'école primaire de Saint-Savin ; l'école primaire d'Arcizans-Avant. Oui, la liste est longue. Sur le territoire de Mme la députée, il y a 469 villes et villages. Sa permanence parlementaire est à Bagnères-de-Bigorre, une ville de 7 500 habitants. Là-bas, on ne prend pas le métro. Le matin, il n'y a qu'un bus qui emmène les enfants à l'école, impossible de prendre le risque de le louper. C'est la même problématique pour aller au travail, pour aller faire ses courses, pour aller à la gare, etc. Les Hautes-Pyrénées, ce n'est pas un territoire rural mais hyper-rural. Dans l'esprit de certains, ce terme s'assimile peut-être à des vacances dans la Beauce ou aux problématiques agricoles. Mais l'hyper-ruralité, ce n'est pas une carte postale. C'est une condition, une réalité de vie. L'hyper-ruralité, c'est le manque de services publics, le manque de services privés et le manque de ressources. Quand on est un enfant dans ces zones, on fait des études plus courtes et ceux qui réussissent bien partent étudier ailleurs. En fermant ces classes, on a décidé de réduire davantage leurs opportunités. Les écoles rurales ne doivent pas faire les frais de la carte scolaire. En fermant des écoles, on leur prend des minutes de sommeil car ils doivent se réveiller plus tôt pour aller dans leur nouvelle école. Ces fermetures reconfigurent violemment le maillage scolaire au mépris des exigences de proximité et de qualité. Elles accroissent les inégalités notamment par une moins bonne prise en charge des enfants en difficulté ou en situation de handicap. Qu'ont fait ces enfants ? Au moment où cette question est rédigée, des parents comme Romina Lescut, des élus comme Jean-Michel Palao et bien d'autres habitants se mobilisent pour leur l'école. Ils se battent pour leurs enfants, ils se battent pour leur village. Car fermer une école de village, c'est tuer de la vie, stopper une activité centrale économique sociale et humaine, c'est nier les années d'effort et d'investissement des maires et des administrés pour les enfants des communes. Il faut au contraire protéger et désenclaver ces écoles rurales à taille humaine, en les rendant plus attractives par des dotations et des budgets nouveaux, en leur facilitant l'accès à la culture et aux ressources numériques. Qu'ont fait ces écoles et ces villages ? Malgré des réserves sur les enquêtes internationales, leurs méthodes et interprétations, la France y accuse un classement médiocre, avec plus d'enfants par classe et de moins bons résultats sur la réussite scolaire et le bien-être des élèves. Devant ce constat déjà peu reluisant, pourquoi faire le choix de continuer à fermer des classes ? Mme la députée interpelle M. le ministre sur la possibilité d'inverser la tendance, de réaffirmer l'égalité républicaine. Mme la députée appelle M. le ministre à faire des Hautes-Pyrénées un exemple en endiguant ce fleuve de fermetures. On ne doit pas laisser tomber les enfants des territoires hyper-ruraux. La République ne doit pas créer des territoires de seconde zone. En ce jour, elle souhaiterait connaître le message qu'il compte leur envoyer.

Texte de la réponse

FERMETURE DE DOUZE CLASSES DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

Mme la présidente. La parole est à Mme Sylvie Ferrer, pour exposer sa question, n° 195, relative à la fermeture de douze classes dans les Hautes-Pyrénées.

Mme Sylvie Ferrer. Les annonces sont tombées. Vous avez décidé de fermer douze classes dans les Hautes-Pyrénées, ce qui vous permet de récupérer cinq postes de professeur des écoles. Sont concernées : l'école primaire de Bours-en-Bigorre, l'école maternelle Berthelot à Tarbes, l'école primaire de La Barousse à Loures-Barousse, l'école primaire de Castelnau-Magnoac, l'école maternelle Jean-Bourdette à Argelès-Gazost, l'école primaire Lucie-Aubrac à Orleix. Oui, la liste est longue... Fermer une classe revient parfois à fermer l'école. Ce sera le cas des écoles élémentaires de Bazillac et de Montastruc, des écoles primaires de Saint-Savin, d'Arcizans-Avant et de Soublecause, ainsi que de l'école élémentaire de Lesponne à Bagnères-de-Bigorre. La liste est vraiment trop longue...

Ma circonscription compte 469 villes et villages. Ma permanence est installée à Bagnères-de-Bigorre, une ville de 7 500 habitants. Chez nous, il n'y a pas de métro. Le matin, un bus emmène les enfants à l'école et il est hors de question de le louper. Le transport est aussi un problème pour se rendre au travail, faire ses courses ou aller à la gare. Le département des Hautes-Pyrénées n'est pas un territoire rural, c'est un territoire hyper-rural.

Dans votre esprit, ce terme fait peut-être référence à des vacances dans la Beauce ou évoque des problématiques agricoles. Mais l'hyper-ruralité, ce n'est pas une carte postale, c'est une réalité qui modèle les conditions de vie. L'hyper-ruralité, c'est le manque, qui va croissant, de services publics, de tous les services publics ; c'est le manque de services privés et de ressources.

Dans ces zones, les enfants font des études plus courtes et ceux qui réussissent bien partent étudier ailleurs. En fermant ces classes, vous réduisez leurs possibilités. Vous leur ôtez aussi des minutes de sommeil puisqu'ils devront se réveiller plus tôt pour se rendre dans la nouvelle école. Les écoles rurales ne doivent pas faire les frais de la carte scolaire. Or ces fermetures reconfigurent violemment le maillage scolaire, au mépris des exigences de proximité et de qualité. Elles accroissent les inégalités, puisque les enfants en difficulté ou en situation de handicap sont moins bien pris en charge.

Que vous ont fait ces enfants ? Si vous comprenez ce que j'essaie de vous dire, vous comprendrez pourquoi des parents comme Romina Lescut ou des élus comme Jean-Michel Palao, et tant d'autres, se mobilisent pour leur école.

Ils se battent pour leurs enfants, ils se battent pour leur village. Car fermer une école de village, c'est détruire un environnement humain de proximité, c'est stopper une activité centrale, économique, sociale et humaine, c'est ruiner des années d'efforts et d'investissement des maires et des administrés.

Tout au contraire, nous devons protéger et désenclaver ces écoles rurales à taille humaine, en les rendant plus attractives, grâce à des dotations nouvelles, à un accès facilité à la culture et aux ressources numériques. La petite école n'est pas un problème, c'est une chance !

Que vous ont fait ces écoles de village ? La France occupe un rang médiocre dans les enquêtes internationales. Même si leurs méthodes et leur interprétation appellent à la réserve, les enquêtes montrent que le nombre d'enfants par classe est plus élevé, que les résultats sont mauvais en matière de réussite scolaire et de bien-être des élèves. Devant ce constat peu reluisant, pourquoi continuez-vous à fermer des classes ?

Le ministre de l'éducation a la faculté d'inverser la tendance. Il peut réaffirmer l'égalité républicaine et faire des Hautes-Pyrénées un exemple en interrompant ce fleuve de fermetures. Ne laissez pas tomber les enfants des territoires hyper-ruraux ! Ne laissez pas la République créer des territoires de seconde zone ! Quel message leur enverrez-vous ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel.

Mme Sarah El Haïry, *secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du service national universel*. Aucun enfant de la République – aucun –, n'a moins de valeur que les autres. Dans ma circonscription, qui n'est certes pas hyper-rurale, on prend aussi le car pour aller à l'école. La vérité, c'est que l'école ne regarde pas ses élèves en fonction du territoire où ils vivent.

Ce qui est certain, c'est que les Hautes-Pyrénées connaissent aussi une baisse démographique, avec 1 200 élèves de moins et des classes de vingt élèves – la moyenne nationale est de vingt et un élèves.

Les conséquences de cette baisse seront limitées puisqu'à la rentrée 2023, cinq postes seront retirés, pour 110 élèves de moins. Un dialogue s'est instauré avec les municipalités et les communautés de communes. Les suppressions concerneront uniquement des écoles qui comptaient moins de dix-sept élèves. L'éducation nationale doit, en lien avec les élus locaux, accompagner l'évolution des effectifs, dans les Hautes-Pyrénées comme ailleurs. Mais elle doit aussi garantir la qualité de l'enseignement dispensé, une question d'autant plus prégnante dans les zones rurales.

Les écoles de Saint-Savin, d'Arcizans-Avant et de Montastruc appartiennent à un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) qui devra faire l'objet d'une réorganisation, compte tenu des effectifs inscrits par les maires. L'école de Bazillac appartient aussi à un RPI ; la communauté de communes d'Adour Madiran est seule compétente pour arrêter la sectorisation des élèves scolarisés dans les communes qui la composent.

Madame la députée, vous pouvez être rassurée : les modifications envisagées pour la rentrée 2023 seront sans conséquence sur la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. Nous faisons de notre mieux pour préserver le maillage territorial. Nous resterons vigilants car chacun de ces enfants mérite un accompagnement.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Ferrer](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 195

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2023](#)

Réponse publiée le : 1er mars 2023, page 1881

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 février 2023](#)